



**COMPTE-RENDU DES DÉLIBERATIONS DU COLLÈGE  
13 SEPTEMBRE 2018**

Le 13 septembre 2018, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- Décision n°2018-014 du 13 septembre 2018 portant confirmation de l'agrément paris-sportifs en ligne de la société JoaOnline ;
- Décision n°2018-015 du 13 septembre 2018 portant confirmation de l'agrément paris-hippiques en ligne de la société JoaOnline